

Vu les titres de recettes émis sur le budget la RPA portant sur les années 2011, 2013, 2014, 2017, 2018, 2019, 2022, 2024 et 2025 portés sur l'état de demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables n° 7210360331 du 17 septembre 2025 transmis par la SGC de Coutras.

Ces titres de recettes correspondent aux loyers et repas impayés des personnes décédées de la résidence autonomie

Considérant le non-paiement de ces créances malgré les tentatives de recouvrement engagées par le Trésor Public,

Madame DUVAL propose aux membres du Conseil d'Administration d'Actions Sociales, de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes non soldés figurant sur la liste n° 6686740031 transmise par la SGC de Coutras portant sur les années 2021, 2022 et 2023 d'un montant total de **2 587,02 euros**, par un mandatement au compte 6541 du budget de la RPA, ainsi que sur les titres de recettes non soldés figurant sur la liste n° 7210360331 transmise par la SGC de Coutras portant sur les années 2011, 2013, 2014, 2017, 2018, 2019, 2022, 2024 et 2025 d'un montant total de **4 200,88 euros**, par un mandatement au compte 6541 du budget de la RPA, soit un total de : **6 787.90 euros**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

2) Don de l'Association ABZAC SOLIDARITÉ :

Délibération n° 02/28-11-2025

Madame DUVAL expose aux membres du Conseil d'Administration que le C.C.A.S est habilité à recevoir des dons et legs. C'est pourquoi, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. doit se réunir afin de délibérer sur l'acceptation des dons.

L'association ABZAC SOLIDARITÉ fait un don envers le C.C.A.S d'ABZAC d'un montant de 3 000 euros. Profit réalisé lors des braderies d'avril et octobre 2024.

Madame DUVAL propose aux membres du Conseil d'Administration d'Actions Sociales d'accepter le don de l'association ABZAC SOLIDARITÉ.

Les membres du C.C.A.S acceptent à l'unanimité le don de 3 000 euros provenant de l'association ABZAC SOLIDARITÉ.

3) Questions Diverses :

C.C.A.S.

→ Au cours de l'année 2025, 9 bons alimentaires ont été remis à des familles pour qu'ils puissent faire leurs courses au centre Leclerc de COUTRAS, ce qui représente 605.48 euros au total.

Une aide financière a été attribuée pour un montant total de 444 euros.

Pour les attributions de dons auprès de La Croix Rouge, le Secours Catholique et le Secours Populaire, 1 520 euros ont été alloués au total.

